

Évaluation périodique du programme de baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales

Faculté de droit – Faculté des sciences sociales

Conseil universitaire du 1^{er} février 2022

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales est rattaché à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences sociales. La Faculté de droit et les départements d'économique et de science politique sont principalement responsables de l'offre de cours.

Ce programme repose sur trois disciplines : le droit, la science économique et la science politique, et est unique au Québec. En combinant ces trois disciplines dans une perspective intégrée, il vise à former des généralistes de haut niveau, capables d'analyser les enjeux contemporains d'une manière globale et critique, tant au plan national qu'international. À la session d'automne 2019, 178 étudiants étaient inscrits au baccalauréat. Implanté en 2006, le programme fait ici l'objet de sa première évaluation périodique.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2018 et l'hiver 2019, trois consultations auprès des personnes concernées par le programme (étudiants, diplômés et enseignants). La direction du programme a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en septembre 2019. Ce dossier a été transmis à deux experts provenant de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université d'Alberta. Les experts ont effectué une visite à l'Université Laval en octobre 2019 afin de rencontrer divers intervenants et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales est pertinent et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ce programme. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté de droit et le doyen de la Faculté des sciences sociales devront proposer des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions par un plan d'action.

PRINCIPALES FORCES

- L'orientation du programme vers les affaires publiques et les relations internationales, ce qui en fait un programme unique au Québec.
- La proximité géographique avec la fonction publique québécoise.
- La multidisciplinarité de la formation et la diversité des cours.
- L'engagement des étudiants, le climat d'études et le dynamisme de l'association étudiante.
- La compétence et la diversité des expertises de l'équipe enseignante.

RECOMMANDATIONS

- R1 Que le comité d'admission applique les critères de sélection et respecte les modalités d'admission au programme de façon à admettre le nombre d'étudiantes et étudiants prévu par le contingentement.

1. Source :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

- R2 Que l'on revoie la pertinence et le contenu des concentrations, compte tenu du profil de sortie et des programmes connexes, afin de les rendre plus cohérentes et attrayantes.
- R3 Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants sont initiés aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux reliés au développement durable.
- R4 Que l'on établisse, avec l'aide de conseillères ou conseillers pédagogiques, un profil de sortie.
- R5 Que les enseignantes et les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation selon une approche-programme.
- R6 Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants acquièrent une formation méthodologique adéquate.
- R7 Que l'on rationalise l'offre de cours à option en fonction du profil de sortie et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours à option.
- R8 Que l'on s'assure que les activités de formation du programme permettent une réelle interdisciplinarité.
- R9 Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, les étudiantes et étudiants peuvent s'exprimer en anglais et en français de manière adéquate en tenant compte des exigences du domaine, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- R10 Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours obligatoires en vue d'optimiser les apprentissages et que l'on intègre des activités axées sur l'apprentissage expérientiel dans les activités du programme.
- R11 Que l'on établisse et que l'on fasse la promotion des débouchés professionnels offerts aux personnes diplômées du programme.
- R12 Que l'on veille à bien informer les étudiantes et étudiants des possibilités de poursuite d'études aux cycles supérieurs.
- R13 Que l'on prenne les mesures nécessaires pour assurer une meilleure intégration des étudiantes et étudiants du programme dans les cours de droit.
- R14 Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

SUGGESTIONS

- S1 Que les facultés de droit et des sciences sociales mènent une réflexion sur le positionnement stratégique du programme au sein de l'Université.
- S2 Que l'on fasse la promotion du programme et des compétences acquises par les diplômées et diplômés auprès des futurs étudiantes et étudiants et des employeurs.
- S3 Que l'on documente et diffuse davantage les possibilités de stage à l'étranger.

Évaluation périodique du programme de

Baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales

PLAN D'ACTION

de la doyenne de la Faculté de droit

ET

du doyen de la Faculté des sciences sociales

soumis au
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

17 janvier 2022



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté de droit et le doyen de la Faculté des sciences sociales ont préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le processus d'évaluation du baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales a débuté en décembre 2018. Le dossier d'autoévaluation a été soumis en septembre 2019 et la visite des spécialistes externes a eu lieu les 7 et 8 octobre 2019. Le comité de programme du baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales a alors pu prendre connaissance des recommandations et suggestions des spécialistes externes. Le rapport du CIEP a par la suite été déposé le 30 novembre 2020.

Dans son Rapport synthèse d'évaluation, le CIEP juge que le programme de baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales est pertinent et de qualité. Les principales forces soulignées par le CIEP sont les suivantes :

- l'orientation du programme vers les affaires publiques et les relations internationales, ce qui en fait un programme unique au Québec;
- la proximité géographique avec la fonction publique québécoise;
- la multidisciplinarité de la formation et la diversité des cours;
- l'engagement des étudiants, le climat d'études et le dynamisme de l'association étudiante;
- la compétence et la diversité des expertises de l'équipe enseignante.

Le CIEP a par ailleurs formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Des actions sont proposées dans ce document pour donner suite aux recommandations et aux suggestions formulées par le CIEP.

2. Présentation de la discipline, du programme et des perspectives d'avenir

Le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales est offert depuis l'automne 2006. Il s'agit donc de sa première évaluation périodique depuis sa création. Ce programme est contingenté à 65 places à la session d'automne et à 15 places à la session d'hiver².

Le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales est une formation unique au Québec dans le domaine des affaires publiques et des relations internationales. Il combine les expertises de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences sociales (Département d'économie et Département de science politique). Le CIEP reconnaît que ce programme « illustre l'effort des deux facultés de poursuivre l'objectif de la multidisciplinarité ».

En associant le droit, l'économie et la science politique, il vise le développement d'une synergie entre les connaissances, les savoir-faire et les pratiques de ces trois disciplines au profit d'une compréhension multidimensionnelle et d'une analyse multifactorielle des affaires publiques et des relations internationales. Plus précisément, ce programme permet d'atteindre les objectifs suivants :

- acquérir et intégrer des connaissances générales et scientifiques en affaires publiques et relations internationales sous l'angle du droit, de l'économie et de la science politique;

² Le programme admet des étudiantes et des étudiants à la session d'hiver depuis 2017.

- acquérir des connaissances du fonctionnement des principales institutions économiques, juridiques et politiques tant sur le plan national qu'international;
- acquérir des méthodes et des outils de travail pour recueillir, analyser et traiter l'information;
- développer ses capacités de synthèse, d'analyse et de critique;
- acquérir un niveau avancé en anglais et une compétence minimale dans une autre langue étrangère.

Le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales est composé de 90 crédits, soit 36 crédits de cours obligatoires (dont un séminaire intégré de 6 crédits en fin de baccalauréat) et 54 crédits de cours à option. Il offre trois concentrations à option (affaires publiques et management; diplomatie paix et sécurité; gouvernance économique internationale), ainsi que trois profils d'études (développement durable, distinction, international). Les étudiantes et les étudiants peuvent également réaliser jusqu'à 9 crédits de stage et d'activités de formation pratique.

Le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales propose un large éventail de cours qui couvrent plusieurs secteurs importants. Les étudiantes et les étudiants peuvent ainsi acquérir des connaissances et des compétences sur les institutions internationales, ici entendues comme l'ensemble des acteurs des relations internationales et des mécanismes et instruments qui régulent les relations internationales (régulations normées ou plus informelles), les mécanismes de gouvernance internationale, la coopération internationale, la diplomatie, les conflits dans le monde, ainsi que les droits de la personne.

Ce programme vise à former une professionnelle ou un professionnel capable de comprendre et de vulgariser des phénomènes liés à l'exercice du pouvoir à tous les paliers gouvernementaux, ainsi que sur le plan international. L'Université Laval étant située dans la capitale provinciale, le programme forme donc des gestionnaires ou de futures professionnelles ou futurs professionnels de la fonction publique québécoise. Les personnes diplômées trouvent aussi des emplois dans la fonction publique fédérale et le secteur privé. Depuis sa création, le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales a diplômé 417 étudiantes et étudiants, qui ont été largement exposés à l'international dans leur formation, et ont, pour certains, passé une partie de leur cursus dans une université partenaire.

Le programme mène également à des études aux cycles supérieurs, notamment en affaires publiques, en droit, en études internationales, en science économique et en science politique.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que le comité d'admission applique les critères de sélection et respecte les modalités d'admission au programme de façon à admettre le nombre d'étudiantes et étudiants prévu par le contingentement.

L'atteinte du contingentement représente un défi récurrent depuis plusieurs années. La Faculté des sciences sociales et la Faculté de droit ont déjà entrepris de resserrer leur collaboration afin de surmonter cette difficulté, d'appliquer les critères de sélection propres au programme et d'optimiser le processus de traitement des demandes d'admission. Cette collaboration a été et continuera à être renforcée autour de trois actions dont l'objectif principal est l'atteinte, tant pour la session d'automne que pour la session d'hiver, du contingentement approuvé par le Conseil universitaire. Les premiers résultats de cette collaboration se font déjà sentir, puisque le contingentement a été atteint pour l'année universitaire 2021-2022.

A-1.1 : Optimiser le processus d'analyse des demandes d'admission et la prise de décision.

Un comité d'admission propre au baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales (BIAPRI) a été nommé en 2019, respectivement par les conseils facultaires de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences sociales. Le comité s'est réuni pour la première fois le 28 février 2020 en vue du traitement et de l'analyse des demandes d'admission dans le programme pour l'automne 2020. Des rencontres bisannuelles, ou plus fréquentes si les besoins l'exigent, se tiendront juste après les dates limites fixées pour déposer une demande d'admission.

La nomination d'un comité d'admission pour le BIAPRI a permis aux deux facultés partenaires d'être conformes au Règlement des études. Le comité d'admission aura désormais pour mandat premier de fixer les cibles d'admission par catégories de clientèles et de statuer sur les divers volets de l'application des critères d'admission. De fait, depuis 2019, les admissions au BIAPRI se font au prorata des demandes d'admission pour chaque catégorie d'étudiantes et d'étudiants (collégiens ou universitaires).

Surtout, la création d'un comité d'admission a permis de traiter en parallèle les demandes d'admission au BIAPRI et au baccalauréat en droit. Il reste maintenant à gagner en efficacité dans l'application de ce mode de fonctionnement. Pour ce faire, les sous-actions suivantes seront mises sur pied.

A-1.1.1 : Déterminer une cote R-seuil et une valeur globale de base pour l'admission automatique.

Le comité d'admission aura pour mandat de déterminer une cote R-seuil au-delà de laquelle les offres d'admission seront émises de manière automatique. La cote R-seuil sera établie annuellement à la lumière d'une moyenne calculée, sur les trois dernières années, de la cote R des derniers admis au BIAPRI. La même règle s'appliquera pour le calcul de la valeur globale de base. À titre indicatif, la cote R-seuil s'est établie à 29,4 et la valeur globale de base à 27 pour l'admission à la session d'hiver 2022.

Résultats escomptés

- Réduire le délai de formulation des premières offres d'admission.
- Augmenter la proportion d'offres d'admission de la première vague auprès de candidatures prometteuses et compétitives pour le BIAPRI et par là même, augmenter les chances d'atteindre plus rapidement le contingentement.

A-1.1.2 : Renforcer la collaboration entre les deux facultés partenaires dans le traitement des demandes d'admission.

Depuis la session d'automne 2018, la Faculté des sciences sociales effectue une préanalyse des demandes d'admission des candidates et des candidats hors Québec. La pratique est amenée à se poursuivre, d'autant plus que le partage des tâches ainsi institué permet un gain de temps appréciable.

Dans la même perspective, les deux Facultés collaboreront à l'émission des offres aux candidates et candidats, selon le scénario discuté en comité d'admission. Elles échangeront également, en fonction des besoins exprimés par la direction de programme du BIAPRI et le comité d'admission, des données rétrospectives³ et prospectives se rapportant à l'application des critères de sélection. Enfin, les deux facultés fixeront, de concert, le moment où l'atteinte du contingentement est établie.

Résultats escomptés

- Diminuer le délai entre le traitement de la demande d'admission et l'émission de l'offre d'admission.
- S'assurer que l'effectif étudiant au programme reflète davantage l'état de la demande.
- S'assurer de l'équilibre du bassin de recrutement en faveur des collégiennes et des collégiens.

A-1.1.3 : Personnaliser les offres d'admission.

Un message personnalisé accompagnera l'offre d'admission que chaque étudiante et étudiant recevra. Les candidates et les candidats ULaVal, de même que les candidats hors Québec se verront rappeler clairement qu'ils bénéficient de 10 jours ouvrables à compter du moment où ils reçoivent une offre pour y répondre. Au-delà de ce délai, la place sera attribuée à une autre personne. De la même manière, les collégiennes et les collégiens recevront des courriels de rappel plus rapprochés autour de la date limite du 1^{er} mai.

Résultats escomptés

- Augmenter le taux de conversion entre les offres émises et les offres acceptées.
- Atteindre les cibles d'admission au prorata des catégories des clientèles visées.

A-1.1.4 : Planifier des opérations de relance téléphonique.

Une opération de relance téléphonique sera menée par la Faculté des sciences sociales en collaboration avec la Faculté de droit, qui fournira les données d'offres d'admission en temps réel. Elle a pour but d'augmenter le taux de conversion entre les offres émises, les offres acceptées et les nouvelles inscriptions au programme. Les collégiennes et les collégiens, ainsi que les candidats ULaVal seront particulièrement ciblés par cette action. Selon les clientèles, la relance sera déployée à compter de la mi-mars en vue de l'inscription à la session d'automne et aux alentours de la fin novembre pour l'inscription à la session d'hiver.

Résultats escomptés

- Augmenter le taux de conversion des offres acceptées en nouvelles inscriptions.
- Atteindre le contingentement au plus tard en date du début de la période d'inscription des nouveaux admis (1^{er} mai pour la session d'automne et 1^{er} décembre pour la session d'hiver).

³ Ces données sont notamment compilées au Rapport post-admission, à remettre pour chaque session visée au Bureau du registraire par les facultés responsables de baccalauréats contingentés.

- Admettre au-delà du contingentement (selon des ratios de conversion réalistes calculés à partir des données du BIAPRI⁴), en tenant compte du mouvement des effectifs d'inscription entre le début de la période d'inscription et la date d'abandon des cours avec remboursement des frais de scolarité, moment de la lecture des données aux fins de l'atteinte du contingentement.

R2 - Que l'on revoie la pertinence et le contenu des concentrations, compte tenu du profil de sortie et des programmes connexes, afin de les rendre plus cohérentes et attrayantes.

A-2.1 : Réviser la cohérence des concentrations selon le profil de sortie.

Le BIAPRI offre actuellement trois concentrations : affaires publiques et management; diplomatie, paix et sécurité; gouvernance économique internationale. La révision de ces concentrations se fera de façon concomitante avec l'établissement du profil de sortie (recommandation 4). Au-delà d'une convergence des thématiques, la révision des contenus de la concentration permettra notamment de revoir la logique d'ensemble de chaque concentration et l'équilibre entre les disciplines constitutives du BIAPRI.

À l'hiver 2021, un sous-comité *Concentrations et stratégies de développement* a été mandaté par le comité de programme afin notamment de recenser les concentrations offertes dans d'autres programmes de l'Université Laval similaires à celles offertes dans le cadre du BIAPRI. Ce sous-comité a par la suite proposé au comité de programme des réflexions préliminaires sur les concentrations qui pourraient être offertes dans le cadre du programme.

Les échanges en comité de programme à propos des concentrations qui pourraient être offertes dans le cadre du BIAPRI se sont poursuivis à l'automne 2021. À cet effet, un sondage a été réalisé auprès des étudiantes et des étudiants afin de mesurer l'attractivité des concentrations proposées par le comité de programme. Les résultats obtenus à l'issue de cette consultation permettront d'apporter des ajustements aux concentrations proposées, au besoin.

Les échanges en comité de programme se poursuivront donc au courant de l'hiver 2022 en tenant compte de la mise à l'horaire et de la fréquence à laquelle se donnent les cours qui en font ou feront partie. Elle nécessitera une étroite collaboration de la direction de programme du BIAPRI avec les directions des unités et des programmes qui contribuent à l'offre de cours du BIAPRI. Ce faisant, le comité de programme veillera à renforcer l'identité propre au BIAPRI et à mieux le distinguer des concentrations offertes dans des programmes connexes. Dans son analyse, le comité de programme tiendra également compte des programmes connexes d'autres facultés (ex. : baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes de la Faculté des lettres et des sciences humaines).

La révision des concentrations permettra au comité de programme de travailler à une nouvelle proposition de concentrations qui sera effective à partir de l'automne 2023.

Résultats escomptés

- Gagner en lisibilité et mieux distinguer l'offre de formation du BIAPRI de celles proposées par les programmes connexes.
- Décliner les avantages concrets d'une lecture globale des affaires publiques et des relations internationales.
- Confirmer l'intérêt des étudiantes et des étudiants pour les concentrations proposées par le comité de programme et apporter des ajustements, au besoin.

⁴ À titre indicatif, de l'ordre de 3 offres pour une inscription à la session d'hiver et de 3,5 offres pour une inscription à la session d'automne.

- Proposer quelques axes d'approfondissement de l'interdisciplinarité.

A-2.2 : Entériner les concentrations et en informer les étudiantes et les étudiants.

Les concentrations seront validées par le comité de programme et par les directions d'unité concernées. Elles seront aussi présentées au groupe de travail des enseignantes et des enseignants du programme (voir A-5.1). Entérinées en comité de programme, les concentrations seront ensuite soumises pour approbation au conseil de la Faculté des sciences sociales et au conseil de la Faculté de droit (voir S1).

Par la suite, la direction de programme veillera à informer les étudiantes et les étudiants des nouvelles concentrations offertes dans le programme, notamment en rappelant leur existence et leur pertinence dès la séance d'accueil des nouveaux admis. De plus, un courriel sera acheminé aux étudiantes et aux étudiants de deuxième année afin de leur rappeler la possibilité de suivre une concentration, ainsi que les objectifs des concentrations, qui représentent un véhicule adéquat pour acquérir une formation plus pointue dans un domaine ou un sous-champ d'études.

Résultats escomptés

- Susciter plus d'engagement des enseignantes et des enseignants envers le programme en les impliquant dans la révision des concentrations, et renforcer le dialogue en fonction de l'affinité et de la complémentarité des intérêts.
- Sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'importance des concentrations dans la formation.
- Souligner les options de spécialisation en temps propice (étapes du cheminement, niveau d'étude et en vue de l'inscription).

R3 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants sont initiés aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux liés au développement durable.

A-3.1 : Sensibiliser les enseignantes et les enseignants, responsables des cours obligatoires du programme, à l'importance d'aborder dans leurs cours les dimensions éthiques et déontologiques, ainsi que les enjeux liés au développement durable, et les inciter à les intégrer explicitement dans leurs plans de cours.

La révision du programme lors de l'établissement du profil de sortie (recommandation 4) sera notamment l'occasion, pour les membres du comité de programme, de s'assurer que l'initiation aux dimensions éthiques et déontologiques, ainsi qu'aux enjeux liés au développement durable fait partie intégrante des objectifs de programme.

La direction de programme sensibilisera par la suite les enseignantes et les enseignants des cours obligatoires du programme, et plus particulièrement celles et ceux qui sont responsables des séminaires d'intégration, à l'importance d'aborder, dans leurs cours, des enjeux liés à l'éthique et au développement durable inhérents au domaine des affaires publiques et des relations internationales. Les enseignantes et les enseignants seront invités à intégrer explicitement ces enjeux dans leur plan de cours. De la même manière, il leur sera suggéré d'aborder, à travers une étude de cas ou des mises en situation, l'évolution de la déontologie dans l'administration publique et en milieu professionnel (R8 et R10). La direction de programme fera un suivi auprès de ces enseignantes et enseignants, afin de poursuivre en continu cette action de sensibilisation.

Par ailleurs, le Profil développement durable est déjà intégré au BIAPRI. Celles et ceux qui décident de s'inscrire à ce profil bénéficient d'une solide formation leur permettant de mieux identifier, analyser et solutionner les enjeux de développement durable qui se posent tant sur les scènes nationales

qu'internationale.

Résultats escomptés

- Amener les étudiantes et les étudiants à évaluer les conséquences sociales et éthiques de l'action publique, du marché, des politiques internationales.
- Amener les étudiantes et les étudiants à agir de manière responsable dans leur milieu de pratique.

R4 - Que l'on établisse, avec l'aide de conseillères ou conseillers pédagogiques, un profil de sortie.

A-4.1 : Établir un profil de sortie avec l'aide d'une conseillère pédagogique du Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie (CSTIP).

Des démarches ont déjà été entreprises auprès du CSTIP afin d'établir un profil de sortie. Une conseillère ou un conseiller pédagogique accompagnera donc la direction et les membres du comité de programme afin de réviser, de préciser et de définir les objectifs du programme. Le profil de sortie permettra d'assurer la cohérence de la formation en proposant une vision de ce que les étudiantes et les étudiants devraient être en mesure de réaliser à la fin du programme. Les membres du comité de programme ont également sollicité l'aide d'une conseillère en emploi du Service du développement professionnel – Emplois et stages⁵ afin de cibler les compétences recherchées chez les personnes diplômées du programme.

Avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique, le comité de programme révisera également les objectifs initiaux à la lumière des finalités retenues.

Résultats escomptés

- Définir les compétences, les habiletés et les connaissances que les étudiantes et les étudiants auront acquises au terme de leur formation.
- Mieux distinguer le BIAPRI de l'offre de formation des programmes connexes de l'Université Laval, et plus particulièrement de l'offre disciplinaire en droit, en économique et en science politique, ainsi que des programmes interdisciplinaires comme le baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes.
- Expliciter la raison d'être de chacune des règles du programme.
- Renforcer la cohérence de la formation.
- Ancrer la progression des apprentissages.
- Valoriser l'expérience étudiante à chacun des niveaux de formation.

A-4.2 : Valider le profil de sortie auprès des enseignantes et des enseignants du programme.

La première version du profil de sortie, une fois approuvée par le comité de programme, sera validée auprès des enseignantes et des enseignants. Ces derniers seront invités à préciser, dans le cadre d'un sondage en ligne, les attitudes, les habiletés et les connaissances développées dans leur cours. Les enseignantes et les enseignants seront également invités à commenter la clarté des objectifs poursuivis, ainsi que la cohérence entre le profil de sortie dégagé et les objectifs initiaux.

À la lumière des avis recueillis, des ajustements pourront être apportés au profil de sortie par le comité de programme. Ce dernier adoptera par la suite la version finale du profil de sortie.

⁵ Ancienne appellation : Service de placement de l'Université Laval.

Résultats escomptés

- Familiariser les enseignantes et les enseignants avec le contenu du profil de sortie.
- Favoriser une adhésion plus étroite des enseignantes et des enseignants au profil de sortie.
- Permettre aux enseignantes et aux enseignants de s'exprimer sur le profil de sortie avant de réaliser la version finale.
- S'assurer qu'aucun élément essentiel n'a été oublié lors de l'élaboration du profil de sortie (A-4.1).

A-4.3 : S'assurer que les activités de formation sont en adéquation avec le profil de sortie.

Dès que le profil de sortie sera validé et finalisé, une analyse du programme sera réalisée, afin notamment de s'assurer que les activités de formation sont en adéquation avec le profil de sortie. Des ajustements, dont l'ampleur reste à préciser, seront alors apportés au programme. Le comité de programme veillera à ce que la nouvelle version du programme soit mise en œuvre à l'automne 2023.

Résultat escompté

- S'assurer de la cohérence de la formation.

R5 - Que les enseignantes et les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation selon une approche-programme.

L'établissement d'un profil de sortie vise, entre autres, à assurer la cohérence du programme. Il y a donc un lien très étroit entre les actions proposées pour répondre à la recommandation 4 et celles qui seront mises en place sous la présente recommandation.

A-5.1 : Instaurer un groupe de travail d'enseignantes et d'enseignants du programme.

Un groupe de travail sera formé pour que les enseignantes et les enseignants puissent se concerter et assurer la cohérence de la formation. Ce groupe de travail sera invité à émettre des recommandations afin d'améliorer la cohérence de la formation. Ses recommandations pourront porter tant sur l'offre de cours, les modalités pédagogiques, les exigences du domaine d'étude sur le plan de l'expression orale et écrite, que sur une meilleure concertation entre les professeures et professeurs.

Le groupe de travail sera organisé de façon à être représentatif des trois disciplines (droit, science politique, économique). Sa composition exacte reste à discuter avec les directions d'unité impliquées, mais il pourrait réunir, outre les membres du comité de programme, au moins deux professeures ou professeurs de chaque discipline, intervenants ou appelés à intervenir dans le programme. Les membres de ce groupe de travail se rencontreront minimalement une fois par année, ou plus si une mise à jour de l'offre de cours dans un domaine d'études, une concentration ou une discipline contributive au programme s'avère nécessaire. La direction de programme s'assurera de faire le suivi des recommandations émises par le groupe de travail auprès des directions des facultés et des unités partenaires.

Résultats escomptés

- Favoriser la concertation entre les enseignantes et les enseignants du programme sur une base annuelle.
- S'assurer de la complémentarité de la formation entre les facultés partenaires.
- Intensifier le dialogue entre les enseignantes et enseignants des facultés partenaires.

A-5.2 : Consulter l'ensemble des enseignantes et des enseignants du programme sur une base régulière.

En vue de s'assurer de la cohérence de la formation, un sondage en ligne sera réalisé aux deux ou trois ans auprès de l'ensemble des enseignantes et des enseignants du BIAPRI afin de leur offrir une occasion de s'exprimer sur le programme. Cette action permettra notamment de s'assurer de la progression des apprentissages, d'éviter la redondance dans les cours, etc. La direction de programme profitera de cette occasion pour rappeler aux enseignantes et aux enseignants la finalité du programme. Les résultats de cette consultation seront par la suite présentés aux enseignantes et aux enseignants dans le cadre d'une rencontre organisée par la direction de programme, au cours de laquelle ils auront l'occasion d'échanger sur le programme.

Résultats escomptés

- Permettre à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de s'exprimer sur le programme.
- Créer un canal de communication complémentaire aux autres actions afin de s'assurer de la cohérence du programme.

R6 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants acquièrent une formation méthodologique adéquate.

L'enjeu de l'acquisition d'une formation méthodologique adéquate a été soulevé au cours du processus d'évaluation. Les étudiantes et les étudiants, ainsi que les professeures et professeurs y ont fait écho au moment des consultations, ce que reprit notamment le dossier d'autoévaluation au titre de l'outillage de la recherche documentaire et de l'usage des technologies numériques pertinentes. Dans leurs rapports respectifs, les spécialistes externes et le Comité institutionnel d'évaluation des programmes en ont fait une recommandation.

Pour un programme intégré tel que le BIAPRI, le renforcement de la méthodologie au sein du tronc commun doit être pensé en adéquation avec la pratique de l'interdisciplinarité (recommandation 8). Quatre actions sont explicitées ci-dessous en ce sens : l'ajout dans la banque des cours obligatoires d'un cours axé sur le savoir-faire dans la discipline du droit; la création d'une activité de formation obligatoire d'intégration de niveau intermédiaire; la modification de la Règle 1 dans le but de s'assurer que toutes les étudiantes et tous les étudiants acquièrent une formation en méthodes quantitatives; la création éventuelle d'un cours de méthodologie spécifique à l'étude des affaires publiques et des relations internationales.

A-6.1 : Rendre obligatoire le cours DRT-1008 *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche*.

La mesure a été prise par le comité de programme pour une entrée en vigueur à la session d'automne 2021. À l'origine, il y a le besoin exprimé par les étudiantes et les étudiants à l'effet d'acquérir, dès le début de leur formation, les bases du maniement de la méthode de documentation et d'analyse spécifique à la discipline juridique telles qu'inclues dans le cadre de ce cours⁶. Il en allait, pour les étudiantes et les étudiants, de leur intégration dans les cours de droit. En cela, ils n'étaient pas différents de leurs collègues du baccalauréat en droit où le cours figure parmi les activités de formation commune. De concert avec la

⁶ Descripteur du cours DRT-1008 à la session d'automne 2021 : « Le repérage des sources documentaires en droit québécois et canadien. Les ouvrages de référence. La documentation en droit étranger et en droit international. La documentation connexe (sciences sociales, données statistiques, etc.). Le processus législatif et réglementaire. La recherche assistée par ordinateur. L'évaluation de la pertinence et de la fiabilité des sources repérées. Les références juridiques. La présentation des étapes de la recherche juridique. La rédaction d'une note de recherche. L'apprentissage de la rédaction de textes juridiques (acte, mémoire, opinion juridique, etc.). »

Faculté de droit, la pratique a été instituée depuis trois ans à l'effet d'offrir le cours DRT-1008 à la deuxième session de la première année du cheminement type du programme.

Ce cours figurait depuis le début parmi la liste des cours à option DRT offerts dans le cadre du BIAPRI. Son statut a été amené à évoluer d'optionnel à semi-obligatoire (partie d'un bloc réduit de cours de méthodologie). Le fait de rendre ce cours obligatoire permet de s'assurer que l'ensemble des étudiantes et des étudiants acquièrent une formation adéquate. Le fait de l'offrir pendant la première année de formation permet de s'assurer que l'apprentissage méthodologique se fait au bon moment pour la poursuite des cours de droit de niveau supérieur. Enfin, l'ajout du cours DRT-1008 est envisagé comme une première étape dans la révision de la banque de cours de méthodologie. Le comité de programme se penchera en effet sur la pertinence et la possibilité d'introduire dans le cheminement, dès la première année, des cours de méthodologie de même niveau en science politique et en économique. Une telle démarche permettrait de renforcer la préparation à l'interdisciplinarité.

Par ailleurs, dans son plan d'action déposé au Conseil universitaire de décembre 2021, la Faculté de droit mentionne que le cours DRT-1008 sera scindé en deux, afin d'y affecter une partie sur la rédaction juridique. Les appellations de ces cours seront *Recherche documentaire en droit* (1 crédit) et *Rédaction juridique* (2 crédits). Ce changement n'aura toutefois pas d'impact sur le cheminement du BIAPRI, puisque ces cours seront offerts pendant la même session.

Résultats escomptés

- Généraliser l'accès au savoir-faire de base de la discipline du droit.
- Généraliser l'apprentissage méthodologique du droit en phase avec la science politique et l'économique.

A-6.2 : S'assurer que toutes les étudiantes et tous les étudiants acquièrent une formation en méthodes quantitatives.

Dans la structure actuelle du programme, tous les cours liés à la formation méthodologique⁷ se retrouvent dans la Règle 1. Cette règle stipule que les étudiantes et les étudiants doivent suivre un cours (3 crédits) parmi les sept cours proposés. Cette règle regroupe, en l'état, des cours de méthodologie et de structuration de la recherche, des cours de méthodes quantitatives et des cours de méthodes qualitatives. Dans cette configuration, toutes les étudiantes et tous les étudiants n'acquièrent pas une formation en méthodes quantitatives dans le cadre de leurs études. Une telle formation est pourtant essentielle pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de lire, de comprendre et de mettre en perspective des analyses quantitatives pertinentes à leur domaine d'études. Elle s'avère également très valorisée sur le marché du travail. La Règle 1 sera donc modifiée afin d'obliger les étudiantes et les étudiants à choisir le cours POL-2000 *Méthodologie quantitative* ou le cours GPL-1008 *Méthodes statistiques pour sciences sociales*.

Certains des cours de méthodologie retranchés de la Règle 1 seront dès lors offerts dans le cadre d'une nouvelle règle qui sera ajoutée à la structure du programme, afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de parfaire leur formation en méthodologie. Les étudiantes et les étudiants devront ainsi suivre un cours (3 crédits) parmi les cours POL-2001 *Méthodologie qualitative*, POL-1010 *Structuration de la recherche* et ECN-4194 *Introduction à l'évaluation d'impacts des politiques publiques*. L'ajout de cette règle n'aura pas d'impact sur le nombre total de crédits du programme puisque, avec l'accord des unités partenaires, le cours GPL-3007 *Projet d'intégration* passera de 6 à 3 crédits. Cet ajustement apporté au nombre de crédits du cours GPL-3007 se justifie notamment par la volonté d'uniformiser le format des

⁷ Ces cours sont ECN-1040 *Mesure des grandeurs économiques*, GPL-1003 *Mathématiques pour sciences sociales*, GPL-1008 *Méthodes statistiques pour sciences sociales*, MQT-1900 *Méthodes quantitatives pour économistes*, POL-1010 *Structuration de la recherche*, POL-2000 *Méthodologie quantitative*, POL-2001 *Méthodologie qualitative*.

cours d'intégration et par la charge effective de travail que représente cette activité pour les étudiantes et les étudiants.

Résultats escomptés

- S'assurer d'une formation de base en méthodes quantitatives pour toutes les étudiantes et les tous les étudiants.
- Favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants dans les cours d'économique et dans certains cours de science politique.

A-6.3 : Créer une activité obligatoire d'intégration de niveau intermédiaire en complément aux activités GPL-1001 *Institutions internationales* et GPL-3007 *Projet d'intégration*.

Le programme compte actuellement deux activités obligatoires d'intégration : l'une en première année (GPL-1001 *Institutions internationales*) et l'autre en troisième année (GPL-3007 *Projet d'intégration*). Le cours GPL-1001 est généralement offert à la première session dans le programme. Réservé aux étudiantes et étudiants du BIAPRI, il propose tant l'acquisition de connaissances de base sur les institutions internationales de nature politique, économique et juridique, que l'apprentissage de savoir-faire et d'habiletés propres à l'analyse politique de ces institutions.

Sur le plan de la méthodologie, le cours GPL-1001 *Institutions internationales*⁸ est en quelque sorte le pendant du cours DRT-1008 *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche*. À l'autre bout du spectre, le cours GPL-3007 *Projet d'intégration* porte l'exigence méthodologique au niveau de l'établissement d'une problématique de recherche en équipe, selon une perspective multidisciplinaire.

Entre les deux, une formation méthodologique adéquate de l'ordre de la mise en application, individuellement et en commun, des savoirs et des savoir-faire dans le domaine d'études est requise. À cette fin, la création du cours GPL-2007 *Mandat d'intervention en affaires internationales* a été décidée par le comité de programme. Ce cours sera donné pour la première fois à la session d'hiver 2023.

Résultats escomptés

- Favoriser le transfert ou la transposition des habiletés et compétences acquises, notamment dans le cours DRT-1008 *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche*, et dans l'un ou l'autre des cours de la règle 1.
- Approfondir la compétence « collaborer à l'étude d'affaires publiques nationale ou internationale par la collecte des données pertinentes en provenance des sphères politiques, légales et économiques ».
- Acquérir la compétence « analyser de manière rigoureuse les organisations, les ressources et les données d'affaires publiques du point de vue juridique, politique et économique ».

A-6.4 : Étudier l'opportunité de créer un cours de méthodologie spécifique à l'étude des affaires publiques et des relations internationales.

En lien avec l'acquisition d'une formation méthodologique adéquate, la création d'un cours de méthodologie spécifique à l'étude des affaires publiques et des relations internationales a été proposée par les spécialistes externes, de concert avec celle de rendre obligatoire le cours DRT-1008 *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche*. Pour l'heure, le comité de programme a résolu de rendre obligatoire le cours DRT-1008, de modifier la Règle 1 afin de s'assurer que toutes les étudiantes et tous les étudiants acquièrent une formation en méthodes quantitatives et de prioriser la méthodologie et

⁸ Présentation des savoir-faire en matière de repérage/évaluation des sources, indexation de bases de données, outillage de base : typologies, indicateurs, mesures, rédaction et présentation (écrite, orale) d'une analyse de cas.

l'interdisciplinarité par la création de l'activité d'intégration GPL-2007 *Mandat d'intervention en affaires internationales*.

La question de la nécessité de la création d'un cours de méthodologie spécifique reste ouverte. Sur le fond, elle pourra être envisagée pour œuvrer à la formation et au développement d'habiletés de maniement de logiciels de collecte, d'analyse et de traitement de données numériques et infographiques à la confluence des disciplines du droit, de l'économie et de la science politique. Le comité de programme se penchera sur cette question à l'hiver 2023.

Résultats escomptés

- Favoriser l'interdisciplinarité et l'acquisition de compétences méthodologiques plus approfondies.
- Former et outiller des analystes de données.

R7 - Que l'on rationalise l'offre de cours à option en fonction du profil de sortie et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours à option.

A-7.1 : Revoir la pertinence des cours à option en fonction du profil de sortie.

L'établissement d'un profil de sortie (recommandation 4) permettra de valider la pertinence des cours à option selon les objectifs fixés au programme et l'équilibre interne de l'une ou l'autre des concentrations.

Résultats escomptés

- S'assurer que les cours à option offerts dans le programme sont pertinents.
- Contribuer à la lisibilité du cheminement des cohortes dans le programme.
- Mettre en valeur les options de parcours et faciliter le choix.

A-7.2 : Sensibiliser les départements et les facultés partenaires à l'importance d'offrir les cours obligatoires des concentrations sur une base annuelle.

Il y aura lieu de sensibiliser les facultés et les départements partenaires aux impératifs du cheminement, notamment sur le fait que des cours obligatoires de concentration doivent être offerts sur une base annuelle.

Résultats escomptés

- Simplifier le choix de cours des étudiantes et des étudiants au moment de l'inscription.
- Éviter les retards de cheminement dans le programme.

A-7.3 : Informer suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de l'offre de cours à option.

Chaque année, les étudiantes et les étudiants seront informés des cours à l'horaire pour l'année suivante, et ce, dès que possible. La liste offerte à la session d'automne sera confirmée dès que la mise à l'horaire pour l'automne sera effectuée et publicisée; la même action sera réitérée en vue de la session d'hiver. Les étudiantes et les étudiants seront également informés lorsqu'un cours ne se donnera pas. Cette information pourra notamment être diffusée sur le nouveau portail (site de programme) qui sera dédié au BIAPRI.

Un horaire BIAPRI sera établi et diffusé à l'intention des étudiantes et des étudiants du programme pour le début de la période d'inscription aux sessions d'automne et d'hiver. Cette grille horaire tiendra compte de l'ensemble des cours obligatoires, de la distribution des cours et des sections pour faire en sorte d'éviter

les conflits d'horaire.

Résultat escompté

- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de planifier leur choix de cours.

R8 - Que l'on s'assure que les activités de formation du programme permettent une réelle interdisciplinarité.

A-8.1 : Ajouter une activité de formation permettant une réelle interdisciplinarité.

Il existe actuellement au programme un cours proprement interdisciplinaire, coenseigné par trois membres du corps enseignant représentant chacune des disciplines constitutives du programme. Ayant pour sigle GPL-3007 *Projet d'intégration*, ce cours intervient à la dernière session du programme et vaut pour 6 crédits. Dans le cadre de ce cours, les étudiantes et les étudiants sont amenés à travailler en équipe afin d'élaborer une problématique de recherche sur un thème d'affaires publiques et de relations internationales. L'évaluation cible les diverses étapes de résolution d'un problème complexe (dimensions juridique, politique et économique). Néanmoins, l'équipe enseignante de ce cours et du comité de programme était d'avis que, pour atteindre les niveaux requis de synthèse critique et d'analyse, un mixte d'apprentissage par la recherche et par projet, en équipe, devrait être réalisé à la quatrième session.

Le comité de programme a donc travaillé à la création d'un cours d'intégration de niveau 2 (GPL-2007 *Mandat d'intervention en affaires internationales*), qui sera offert à partir de la session d'hiver 2023. Ce nouveau cours, qui intégrera le tronc commun du programme pour tous les cheminements (avec ou sans concentration), aura pour vocation de pallier certaines des faiblesses dans la formation interdisciplinaire et d'assurer une continuité plus grande dans la démarche d'apprentissage. Des équipes d'étudiantes et d'étudiants d'affinités complémentaires seront amenées à la pratique réflexive de résolution de problèmes, à la réalisation de mandats (notamment en milieu de pratique) et à la présentation orale des résultats.

Dans sa première itération, le cours GPL-2007 sera donné par un professeur de science politique. Le comité de programme envisage toutefois de consulter les directions des unités participant au programme et de les sensibiliser à l'importance d'instaurer le co-enseignement. Si cette option n'est pas retenue, l'enseignante ou l'enseignant responsable du cours sera invité à convier des expertes et des experts des autres disciplines (et des praticiens).

Enfin, le comité envisage également étendre la pratique de l'interdisciplinarité au cours exclusivement dédié aux étudiantes et aux étudiants qui rentrent dans le programme, soit GPL-1001 *Institutions internationales*. Sous la responsabilité d'un professeur en science politique, ce cours propose tant l'acquisition de connaissances de base sur les institutions internationales de nature politique, économique et juridique, que l'apprentissage de savoir-faire et d'habiletés qui pourront servir aux étudiantes et aux étudiants tout au long de leur parcours.

Résultats escomptés

- Renforcer la pratique de l'interdisciplinarité, au tronc commun, tout au long de la formation.
- Consolider les habiletés acquises dans le cadre du cours GPL-1001 *Institutions internationales*.
- Favoriser le choix raisonné de l'outillage méthodologique (voir recommandation 6).

A-8.2 : Relever le niveau de participation des unités partenaires à l’enseignement/l’encadrement des activités d’intégration.

À l’heure actuelle, le cours GPL-3007 *Projet d’intégration* prévoit l’intervention d’une équipe d’enseignants-tuteurs de droit, de science politique et d’économique. Cette équipe devra être dotée d’une relative stabilité, afin de bonifier ses pratiques de l’interdisciplinarité. La direction de programme discutera avec les directions des unités et les facultés partenaires de la pertinence de confier ce séminaire à une équipe stable.

Résultat escompté

- Renforcer la pratique de l’interdisciplinarité.

A-8.3 : Favoriser une plus grande coordination entre les unités concernées et les enseignantes et enseignants impliqués dans le programme.

Pour soutenir l’interdisciplinarité, les spécialistes externes indiquent qu’une plus grande coordination entre les unités concernées et les professeures et professeurs impliqués dans le programme est nécessaire. Cela rejoint en partie la recommandation 5, qui porte sur l’adoption d’une approche-programme. Parmi les actions proposées, la mise sur pied d’un groupe de travail représente un premier mécanisme de concertation, qui contribuera à rapprocher les enseignantes et les enseignants particulièrement impliqués dans le BIAPRI.

Le dialogue amorcé par ce groupe de travail pourrait être élargi autour d’une plateforme collaborative de travail à l’usage des enseignantes et des enseignants intervenant au BIAPRI. Cette plateforme serait construite sur la base d’une comparaison des pratiques d’évaluation sommative et regrouperait des tâches et mandats de même nature (ex. : application, analyse, évaluation). Elle permettrait un partage des bonnes pratiques et nourrirait les réflexions sur l’interdisciplinarité.

Résultats escomptés

- Renforcer la coordination entre les unités concernées et les enseignantes et enseignants.
- Favoriser une meilleure intégration des trois disciplines.
- Maintenir le programme à jour et en adéquation avec les besoins de la discipline.
- Encourager le partage des bonnes pratiques entre les enseignantes et les enseignants.

R9 - Que l’on s’assure qu’au terme de leur formation, les étudiantes et étudiants peuvent s’exprimer en anglais et en français de manière adéquate en tenant compte des exigences du domaine, tant à l’oral qu’à l’écrit.

A-9.1 : Ajouter des lectures et des exercices de rédaction, en français et en anglais, dans les cours d’intégration.

La direction de programme sensibilisera les enseignantes et les enseignants responsables des activités d’intégration à l’importance d’ajouter des lectures et des exercices de rédaction, en français et en anglais, afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants qui le souhaitent d’acquérir et de faire usage d’un vocabulaire spécialisé.

Dans certains cours, des conférencières et des conférenciers pourront également être invités à venir faire des présentations en anglais. Les étudiantes et les étudiants seront ainsi encouragés à échanger avec la conférencière ou le conférencier, voire entre eux, dans cette langue. Par ailleurs, en vue de favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants qui maîtrisent moins bien l’anglais, les exercices offerts dans cette

langue pourront être davantage intégrés dans les cours offerts en dernière année du programme, et plus particulièrement dans le cours d'intégration.

Résultats escomptés

- Améliorer le développement des habiletés de communication orale et écrite, en français et en anglais.
- Assurer le développement d'un vocabulaire spécialisé en français et en anglais.

R10 - Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours obligatoires en vue d'optimiser les apprentissages et que l'on intègre des activités axées sur l'apprentissage expérientiel dans les activités du programme.

A-10.1 : Diversifier et enrichir les méthodes pédagogiques et les activités axées sur l'apprentissage expérientiel des cours obligatoires.

La révision du programme (recommandation 4) permettra de réfléchir aux approches pédagogiques à privilégier dans le programme, notamment dans les grands groupes. Pour ce faire, les responsables du programme consulteront une conseillère ou un conseiller du Service de soutien à l'enseignement de l'Université Laval. Cette personne pourra aussi être invitée à présenter aux enseignantes et aux enseignants responsables des cours obligatoires du programme différentes méthodes pédagogiques et répondre à leurs questions.

Les enseignantes et les enseignants des cours obligatoires du programme seront également invités à accroître et à diversifier les activités d'apprentissage expérientiel dans le cadre de leur cours et à participer aux activités de perfectionnement offertes par le Service de soutien à l'enseignement. D'ailleurs, lors de la création du cours GPL-2007 *Mandat d'intervention en affaires internationales*, une attention particulière a été portée afin d'y intégrer des activités axées sur l'apprentissage expérientiel, notamment la réalisation de mandats en milieu de pratique. Par ailleurs, les étudiantes et les étudiants continueront à être encouragés à participer aux simulations⁹ qui représentent une occasion unique de se plonger dans le fonctionnement d'une organisation.

Le contexte lié à la pandémie a d'ailleurs déjà permis de diversifier les méthodes pédagogiques de certains cours du programme, notamment les cours DRT-1000 et DRT-1008 qui sont basés sur une pédagogie inversée. De la même manière, les responsables de plusieurs cours de science politique et d'économie ont, dans le contexte de la pandémie, diversifié les méthodes pédagogiques tout comme les modes d'évaluation.

Résultats escomptés

- S'assurer que les étudiantes et les étudiants bénéficient de méthodes pédagogiques diversifiées.
- Mieux informer les enseignantes et les enseignants des différentes méthodes pédagogiques et des activités axées sur l'apprentissage expérientiel, ainsi que des ressources disponibles pour les soutenir dans l'adoption de ces méthodes.

⁹ À titre d'exemples, l'Association pour la simulation des Nations Unies de l'Université Laval, la Simulation francophone des Nations Unies à l'Université Laval, la Délégation de l'Université Laval pour la simulation de la Ligue des États arabes, la Délégation de l'Université Laval pour la simulation de l'OTAN.

R11 - Que l'on établisse et que l'on fasse la promotion des débouchés professionnels offerts aux personnes diplômées du programme.

A-11.1 : Faire une analyse des débouchés professionnels dans le domaine.

Avec l'aide de la conseillère en emploi du Service du développement professionnel – Emplois et stages, une liste exhaustive des débouchés professionnels dans le domaine sera élaborée et diffusée sur le site Web du programme et le site Web institutionnel (voir A-11.2), ainsi qu'auprès des étudiantes et des étudiants.

Résultats escomptés

- Recenser les débouchés professionnels dans le domaine.
- Mieux diffuser l'information auprès des étudiantes et des étudiants.

A-11.2 : Bonifier la section du site Web du programme et du site Web institutionnel portant sur les perspectives d'emploi après les études.

Diverses informations seront diffusées sur le site Web du programme et le site Web institutionnel, notamment les débouchés professionnels et les perspectives d'emploi dans le domaine. Des capsules vidéo présentant des personnes diplômées du BIAPRI qui occupent des postes importants/intéressants dans la fonction publique ou dans le secteur privé seront également réalisées avec l'aide du CSTIP. Ces capsules, diffusées sur le site Web du programme, donneront une indication plus claire du type d'emploi occupé par les personnes diplômées.

Au besoin, la conseillère en emploi du Service du développement professionnel – Emplois et stages sera également sollicitée afin de bonifier les informations contenues sur ces sites Web.

Résultat escompté

- Mieux informer les étudiantes et les étudiants des débouchés professionnels dans le domaine.

A-11.3 : Inviter des conférencières et des conférenciers du milieu professionnel dans les cours d'intégration.

Des conférencières et conférenciers de divers milieux professionnels seront invités dans les cours d'intégration afin de discuter de leur profession, de leur carrière et des possibilités d'emploi dans le domaine.

Résultats escomptés

- Présenter de façon concrète aux étudiantes et aux étudiants la diversité des débouchés professionnels offerts dans le domaine.
- Répondre aux questions des étudiantes et des étudiants quant aux débouchés professionnels dans le domaine.
- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de se constituer un réseau auprès de professionnelles et professionnels en emploi.

A-11.4 Faire la promotion des journées carrières et du Carrefour de l'emploi auprès des étudiantes et des étudiants.

L'information concernant la tenue des journées carrières et du Carrefour de l'emploi sera diffusée sur le nouveau portail (site de programme). Cette information sera aussi relayée à l'Association étudiante du

baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales (AEAPRI), qui pourra en faire la promotion auprès des étudiantes et des étudiants.

Résultat escompté

- Mieux informer les étudiantes et les étudiants des débouchés professionnels offerts dans le domaine.

R12 - Que l'on veuille à bien informer les étudiantes et étudiants des possibilités de poursuite d'études aux cycles supérieurs.

A-12.1 : Présenter le Profil distinction et les programmes d'études supérieures accessibles aux étudiantes et aux étudiants du programme lors d'une séance d'information qui aura lieu dans le cadre d'un cours obligatoire offert en deuxième année.

Dans le cadre du cours GPL-2007 *Mandat d'intervention en affaires internationales* ou du cours obligatoire ECN-2903 *Environnement économique international*, une séance d'information sera organisée afin de présenter les programmes d'études supérieures et le Profil distinction. Cette séance d'information sera organisée en collaboration avec le conseiller à la gestion des études et inclura le témoignage de personnes diplômées du programme fréquentant l'une ou l'autre des maîtrises visées.

Résultats escomptés

- Informer toutes les étudiantes et tous les étudiants du Profil distinction et des programmes d'études supérieures auxquels mène le programme.
- Donner davantage de visibilité au Profil distinction en temps propice (deuxième année d'études).
- Inciter les étudiantes et les étudiants les plus performants à poursuivre leurs études au deuxième cycle.
- Permettre le partage de l'expérience étudiante d'un niveau d'études à l'autre.

A-12.2 : Bonifier la section du site Web du programme et du site Web institutionnel portant sur la poursuite des études aux cycles supérieurs.

La section du site Web du programme et du site Web institutionnel présentant les informations sur les possibilités de poursuite des études sera bonifiée afin de mettre en valeur les études supérieures. Des témoignages d'étudiantes et d'étudiants, par écrit ou vidéo, pourront notamment être publiés sur le site Web du programme. Les responsables d'information et de promotion sur les études de la Faculté des sciences sociales et de la Faculté de droit seront également sollicités.

Résultat escompté

- Mieux informer les étudiantes et les étudiants des possibilités de poursuite d'études aux cycles supérieurs.

R13 - Que l'on prenne les mesures nécessaires pour assurer une meilleure intégration des étudiantes et étudiants du programme dans les cours de droit.

A-13.1 : Créer des sections dédiées aux étudiantes et aux étudiants du BIAPRI, particulièrement dans les cours obligatoires en droit.

En vue de l'ouverture de la période d'inscription, cette action prend concrètement la forme de l'établissement d'horaires des cours au programme portant, lorsque cela s'applique, la délimitation d'une section à l'intention des étudiantes et des étudiants du BIAPRI.

La tâche relève du secrétariat des programmes du Département de science politique en étroite collaboration avec les responsables de la mise à l'horaire des cours de la Faculté de droit et du Département d'économique.

La première grille horaire regroupe les cours obligatoires de la première année sur une base hebdomadaire. Pour chacun des cours, une section BIAPRI clairement identifiée est déjà placée à la grille horaire. La deuxième grille horaire regroupe les cours obligatoires et les cours à option de la deuxième et troisième année de cheminement avec la même délimitation de sections.

Résultats escomptés

- Mieux informer les étudiantes et les étudiants des sections des cours de droit qui leur sont réservées.
- Renforcer l'esprit de cohorte.

A-13.2 : Sensibiliser les enseignantes et les enseignants en droit de la présence des étudiantes et des étudiants du BIAPRI dans leurs cours, particulièrement ceux offerts à option.

Il est important qu'il ait une concertation entre les membres de l'équipe enseignante pour s'assurer que les professeures et professeurs en droit, en science politique et en économique se sentent impliqués de manière équivalente dans le programme. Cette sensibilisation est particulièrement importante en droit. Ainsi, le membre qui représente « droit » au sein du comité de programme pourra organiser une brève rencontre avec les enseignantes et les enseignants de la Faculté de droit afin de les sensibiliser à la présence et aux besoins des étudiantes et des étudiants de BIAPRI dans leurs cours.

Résultats escomptés

- Mieux faire connaître le BIAPRI auprès des enseignantes et des enseignants en droit.
- Assurer une implication plus poussée des collègues en droit, entre autres à travers la consultation qui aura lieu sur le profil de sortie.

A-13.3 : Travailler de concert avec l'Association étudiante du baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales (AEAPRI) afin de trouver des solutions pour favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants du BIAPRI dans les cours de droit.

La direction de programme se doit d'entretenir des échanges réguliers et continus avec les représentantes et les représentants de l'association étudiante afin que les informations pertinentes à la poursuite du cheminement soient transmises de part et d'autre, et que les enjeux émergents soient traités de manière rapide et efficace. De plus, la direction de programme invitera l'AEAPRI à resserrer les liens avec l'Association des étudiants et étudiantes en droit de 1^{er} cycle (AED).

Résultat escompté

- Favoriser une meilleure intégration des étudiantes et des étudiants du BIAPRI avec leurs pairs de la Faculté de droit.

R14- Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

A-14.1 : Respecter le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

Depuis septembre 2019, le comité de programme respecte le Règlement des études (article 1.35). Il est composé du directeur de programme, de trois professeurs et de trois étudiants. Les unités partenaires

pourraient se concerter en vue d'y appeler à siéger des enseignantes et des enseignants impliqués dans le programme, soit au niveau des activités d'intégration ou encore des activités de tronc commun.

3. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que les facultés de droit et des sciences sociales mènent une réflexion sur le positionnement stratégique du programme au sein de l'Université.

AS-1.1 : Positionner le programme parmi les orientations stratégiques.

Le BIAPRI doit continuer à être une priorité pour la Faculté des sciences sociales et la Faculté de droit, et une réflexion s'impose pour mieux positionner le programme. Elle sera menée de concert par les deux facultés partenaires et les directions d'unité impliquées. La définition d'un profil de sortie devrait constituer une étape essentielle de cette action.

Lors de cette réflexion sur le positionnement du programme par rapport aux programmes connexes offerts à l'Université Laval, les emplois occupés par les personnes diplômées du BIAPRI (recommandation 11), ainsi que les programmes d'études supérieures dans lesquels elles poursuivent leurs études seront pris en compte.

Résultats escomptés

- Relancer la discussion, au niveau facultaire et au sein du comité de programme, sur le positionnement du programme.
- S'assurer que les deux facultés partenaires mettent le programme de l'avant dans leurs activités respectives de diffusion d'information sur les formations qu'elles offrent.

S2 - Que l'on fasse la promotion du programme et des compétences acquises par les diplômées et diplômés auprès des futurs étudiantes et étudiants et des employeurs.

AS-2.1 : Mieux faire connaître le programme auprès des employeurs potentiels.

Compte tenu de la localisation de l'Université Laval, il serait pertinent d'engager les milieux du travail de la région de Québec pour les sensibiliser au programme. La conseillère en emploi du Service du développement professionnel – Emplois et stages sera sollicitée afin d'établir une liste d'organismes publics et de partenaires qui pourraient se montrer potentiellement intéressés par le profil des étudiantes et des étudiants du BIAPRI. Les responsables d'information et de promotion sur les études de la Faculté des sciences sociales et de la Faculté de droit seront également sollicités. L'établissement d'un profil de sortie aidera à mettre en évidence les compétences que les étudiantes et les étudiants acquièrent tout au long de leur parcours.

Résultats escomptés

- Faire connaître le programme auprès des employeurs potentiels.
- Favoriser l'embauche d'étudiantes et d'étudiants du programme.

AS-2.2 : Créer un groupe LinkedIn pour les étudiantes et les étudiants, ainsi que les personnes diplômées du programme.

Cette plateforme d'échange professionnelle mettra en contact les personnes diplômées, ainsi que les étudiantes et les étudiants du programme.

Résultat escompté

- Favoriser les échanges entre les personnes diplômées, ainsi que les étudiantes et les étudiants du programme.

AS-2.3 : Produire une fiche intitulée « Le finissant du BIAPRI sera en mesure de... » à partir du profil de sortie (recommandation 4).

La fiche mettra en évidence les compétences acquises au terme du programme et sera mise à la disposition des étudiantes et des étudiants. Cette fiche sera également distribuée auprès d'employeurs potentiels et sera utilisée comme outil promotionnel du programme.

Résultat escompté

- Promouvoir les compétences des personnes diplômées du programme auprès des différents milieux de travail.

S3 - Que l'on documente et diffuse davantage les possibilités de stage à l'étranger.

AS-3.1 : Recenser les possibilités de stage à l'étranger.

Le Bureau international et le Service du développement professionnel – Emplois et stages pourraient être mis à contribution afin de recenser les possibilités de stage à l'étranger. Par ailleurs, l'École supérieure d'études internationales sera sollicitée afin de partager son réseau de contacts à l'étranger.

Ces informations pourraient par la suite être diffusées sur le nouveau portail (site de programme) et lors de séances d'information spécifiquement dédiées à cet aspect. Ces rencontres pourraient être organisées au début de la deuxième année et impliquées la direction de programme, le conseiller à la gestion des études, ainsi que des intervenantes et intervenants du Bureau international et du Service de développement professionnel – Emplois et stages.

Résultat escompté

- Répertorier les possibilités de stage à l'étranger.

AS-3.2 : Mettre en valeur les possibilités de réaliser un stage à l'étranger auprès des étudiantes et des étudiants.

La conseillère en emploi du Service du développement professionnel – Emplois et stages sera invitée dans le cours GPL-1001 *Institutions internationales*. Les étudiantes et les étudiants seront ainsi informés, dès le début de leur parcours, de la possibilité de réaliser un stage à l'étranger. Ces informations pourront également être diffusées sur le site Web du programme, ainsi que sur le nouveau portail (site de programme).

Résultats escomptés

- Informer les étudiantes et les étudiants des possibilités de stage à l'étranger afin de renforcer la dimension internationale du programme.
- Encourager les étudiantes et les étudiants à explorer cette possibilité dès la première année d'études.

4. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R1 - Que le comité d'admission applique les critères de sélection et respecte les modalités d'admission au programme de façon à admettre le nombre d'étudiantes et étudiants prévu par le contingentement.			
A-1.1	Optimiser le processus d'analyse des demandes d'admission et la prise de décision.	H-2021 En continu	Faculté de droit Comité d'admission
A-1.1.1	Déterminer une cote R-seuil et une valeur globale de base pour l'admission automatique.	H-2021 En continu	Comité d'admission
A-1.1.2	Renforcer la collaboration entre les deux facultés partenaires dans le traitement des demandes d'admission.	H-2021 En continu	Faculté de droit Faculté des sciences sociales
A-1.1.3	Personnaliser les offres d'admission.	H-2021 En continu	Faculté de droit Faculté des sciences sociales
A-1.1.4	Planifier des opérations de relance téléphonique.	H-2021 En continu	Faculté des sciences sociales
R2 - Que l'on revoie la pertinence et le contenu des concentrations, compte tenu du profil de sortie et des programmes connexes, afin de les rendre plus cohérentes et attrayantes.			
A-2.1	Réviser la cohérence des concentrations selon le profil de sortie.	H-2021 à A-2023	Direction de programme Comité de programme
A-2.2	Entériner les concentrations et en informer les étudiantes et les étudiants.	H-2023	Direction de programme Directions d'unité Comité de programme
R3 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants sont initiés aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux reliés au développement durable.			
A-3.1	Sensibiliser les enseignantes et les enseignants, responsables des cours obligatoires du programme, à l'importance d'aborder dans leurs cours les dimensions éthiques et déontologiques, ainsi que les enjeux liés au développement durable, et les inciter à les intégrer explicitement dans leurs plans de cours.	H-2022 En continu	Direction de programme Directions d'unité
R4 - Que l'on établisse, avec l'aide de conseillères ou conseillers pédagogiques, un profil de sortie.			
A-4.1	Établir un profil de sortie avec l'aide d'une conseillère pédagogique du Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie (CSTIP).	H-2021 à A-2022	Direction de programme Comité de programme
A-4.2	Valider le profil de sortie auprès des enseignantes et des enseignants du programme.	A-2022	Direction de programme
A-4.3	S'assurer que les activités de formation sont en adéquation avec le profil de sortie.	A-2022 à A-2023	Direction de programme Directions d'unité Comité de programme
R5 - Que les enseignantes et les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation selon une approche-programme.			
A-5.1	Instaurer un groupe de travail d'enseignantes et d'enseignants du programme.	H-2022	Directions d'unité Direction de programme
A-5.2	Consulter l'ensemble des enseignantes et des enseignants du programme sur une base régulière.	En continu	Direction de programme

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R6 - Que l'on s'assure que tous les étudiantes et étudiants acquièrent une formation méthodologique adéquate.			
A-6.1	Rendre obligatoire le cours DRT-1008 <i>Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche.</i>	A-2021	Comité de programme Directions d'unité
A-6.2	S'assurer que toutes les étudiantes et tous les étudiants acquièrent une formation en méthodes quantitatives.	A-2022	Comité de programme Directions d'unité
A-6.3	Créer une activité obligatoire d'intégration de niveau intermédiaire en complément aux activités GPL-1001 <i>Institutions internationales</i> et GPL-3007 <i>Projet d'intégration.</i>	A-2021	Comité de programme Directions d'unité
A-6.4	Étudier l'opportunité de créer un cours de méthodologie spécifique à l'étude des affaires publiques et des relations internationales.	H-2023	Comité de programme Directions d'unité
R7 - Que l'on rationalise l'offre de cours à option en fonction du profil de sortie et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours à option.			
A-7.1	Revoir la pertinence des cours à option en fonction du profil de sortie.	H-2022 à A-2022	Comité de programme Directions d'unité
A-7.2	Sensibiliser les départements et les facultés partenaires à l'importance d'offrir les cours obligatoires des concentrations sur une base annuelle.	A-2022 En continu	Direction de programme Directions d'unité
A-7.3	Informers suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de l'offre de cours à option.	A-2022 En continu	Direction de programme
R8 - Que l'on s'assure que les activités de formation du programme permettent une réelle interdisciplinarité.			
A-8.1	Ajouter une activité de formation permettant une réelle interdisciplinarité.	H-2023	Comité de programme Directions d'unité
A-8.2	Relever le niveau de participation des unités partenaires à l'enseignement/l'encadrement des activités d'intégration.	H-2022 En continu	Faculté de droit Faculté des sciences sociales
A-8.3	Favoriser une plus grande coordination entre les unités concernées et les enseignantes et enseignants impliqués dans le programme.	H-2022 En continu	Direction de programme Directions d'unité
R9 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, les étudiantes et étudiants peuvent s'exprimer en anglais et en français de manière adéquate en tenant compte des exigences du domaine, tant à l'oral qu'à l'écrit.			
A-9.1	Ajouter des lectures et des exercices de rédaction, en français et en anglais, dans les cours d'intégration.	A-2022	Direction de programme Directions d'unité
R10 - Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours obligatoires en vue d'optimiser les apprentissages et que l'on intègre des activités axées sur l'apprentissage expérientiel dans les activités du programme.			
A-10.1	Diversifier et enrichir les méthodes pédagogiques et les activités axées sur l'apprentissage expérientiel des cours obligatoires.	A-2022 En continu	Direction de programme Directions d'unité Conseillère ou conseiller pédagogique
R11 - Que l'on établisse et que l'on fasse la promotion des débouchés professionnels offerts aux personnes diplômées du programme.			
A-11.1	Faire une analyse des débouchés professionnels dans le domaine.	H-2022	Direction de programme Conseillère en emploi
A-11.2	Bonifier la section du site Web du programme et du site Web institutionnel portant sur les perspectives d'emploi après les études.	A-2022 En continu	Direction de programme Conseillère en emploi

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-11.3	Inviter des conférencières ou des conférenciers du milieu professionnel dans les cours d'intégration.	A-2022 En continu	Direction de programme Directions d'unité Conseillère en emploi
A-11.4	Faire la promotion des journées carrières et du Carrefour de l'emploi auprès des étudiantes et des étudiants.	A-2022 En continu	Direction de programme
R12 - Que l'on veuille à bien informer les étudiantes et étudiants des possibilités de poursuite d'études aux cycles supérieurs.			
A-12.1	Présenter le Profil distinction et les programmes d'études supérieures accessibles aux étudiantes et aux étudiants du programme lors d'une séance d'information qui aura lieu dans le cadre d'un cours obligatoire offert en deuxième année.	A-2022 En continu	Direction de programme Directions d'unité
A-12.2	Bonifier la section du site Web du programme et du site Web institutionnel portant sur la poursuite des études aux cycles supérieurs.	A-2022 En continu	Direction de programme Responsables d'information et de promotion – FSS et FD
R13 - Que l'on prenne les mesures nécessaires pour assurer une meilleure intégration des étudiantes et étudiants du programme dans les cours de droit.			
A-13.1	Créer des sections dédiées aux étudiantes et aux étudiants du BIAPRI, particulièrement dans les cours obligatoires en droit.	A-2022	Directions d'unité Direction de programme
A-13.2	Sensibiliser les enseignantes et les enseignants en droit de la présence des étudiantes et des étudiants du BIAPRI dans leurs cours, particulièrement ceux offerts à option.	A-2022 En continu	Directions d'unité Direction de programme
A-13.3	Travailler de concert avec AEAPRI afin de trouver des solutions pour favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants du BIAPRI dans les cours de droit.	A-2022	Direction de programme
R14 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.			
A-14.1	Respecter le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.	A-2019	Direction de programme
S1 - Que les facultés de droit et des sciences sociales mènent une réflexion sur le positionnement stratégique du programme au sein de l'Université.			
AS-1.1	Positionner le programme parmi les orientations stratégiques.	A-2022 à H-2023	Faculté de droit Faculté des sciences sociales
S2 - Que l'on fasse la promotion du programme et des compétences acquises par les diplômées et diplômés auprès des futurs étudiantes et étudiants et des employeurs.			
AS-2.1	Mieux faire connaître le programme auprès des employeurs potentiels.	A-2022 En continu	Direction de programme Conseillère en emploi Responsables d'information et de promotion – FSS et FD
AS-2.2	Créer un groupe LinkedIn pour les étudiantes et les étudiants, ainsi que les personnes diplômées du programme.	A-2022	Direction de programme
AS-2.3	Produire une fiche intitulée « Le finissant du BIAPRI sera en mesure de... » à partir du profil de sortie (recommandation 4).	A-2022	Direction de programme Conseillère en emploi

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
S3 - Que l'on documente et diffuse davantage les possibilités de stage à l'étranger.			
AS-3.1	Recenser les possibilités de stage à l'étranger.	A-2022	Direction de programme Conseiller à la gestion des études Conseillère en emploi École supérieure d'études internationales Bureau international
AS-3.2	Mettre en valeur les possibilités de réaliser un stage à l'étranger auprès des étudiantes et des étudiants.	H-2023 En continu	Direction de programme Conseillère en emploi

5. Remerciements

La doyenne de la Faculté de droit et le doyen de la Faculté des sciences sociales remercient toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique du programme de baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales.

Leurs remerciements vont particulièrement à M^{me} Anne-Marie Savard, vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante de la Faculté de droit, à M^{me} Aurélie Campana, vice-doyenne aux études de la Faculté des sciences sociales, à M^{me} Pauline Côté, qui a été directrice du programme jusqu'en juin 2021, à M. Francesco Cavatorta, qui a succédé à M^{me} Côté à la direction de programme, à M. Thierry Giasson, directeur du Département de science politique, à M. Philippe Barla, directeur du Département d'économique, ainsi qu'à M. Daniel Gardner, directeur du baccalauréat en droit.

Les remerciements sont aussi adressés à M^{me} Sophie Goulet, agente de recherche et de planification à la Faculté des sciences sociales, aux membres du comité de programme, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux consultations et rencontré les spécialistes externes.

Enfin, la doyenne et le doyen tiennent également à transmettre tous leurs remerciements aux spécialistes externes, M. Alessandro Barattieri (Université du Québec à Montréal) et M. Frédéric Boily (University of Alberta), ainsi qu'aux membres du CIEP et à l'équipe du Bureau de la qualité des programmes.

Anne-Marie Laflamme

Doyenne

Faculté de droit

François Gélinau

Doyen

Faculté des sciences sociales